

# AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

## PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VANVES

Par arrêté n°A2020/15, le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vanves, qui se déroulera **du lundi 21 septembre 2020 au jeudi 15 octobre 2020 inclus**, soit pendant 25 jours consécutifs.

Caractéristiques principales du projet de modification n°2 :

- modification du plan de zonage (inscription d'un périmètre de hauteur spécifique dans le secteur UFa) et du règlement (modifications des règles d'implantation par rapport aux voies et aux emprises publiques, de hauteur et de stationnement dans le périmètre de hauteur spécifique) pour permettre la réalisation d'un projet d'hôtel dans le site du Parc des Expositions, en entrée de ville rue du Moulin, répondant à des objectifs d'intérêt général portés au niveau régional par le Schéma Directeur d'Ile-de-France et au niveau communal par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU ;
- transcription dans le règlement du PLU des recommandations en matière d'urbanisme découlant du porter à connaissance de l'étude d'aléas menée par l'Inspection générale des carrières sur les périmètres de risques liés aux anciennes carrières.

Par décision du Président du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, Monsieur Jean-Claude LASAYGUES a été désigné(e) commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête sur support papier et numérique et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et tenus à sa disposition à cet effet du 21 septembre 2020 au 15 octobre 2020 inclus (sauf dimanches et jours fériés), dans le lieu d'enquête désigné ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture au public mentionnés :

**Centre Administratif de Vanves**  
**33, rue Antoine Fratacci**  
**92170 Vanves**

**Du lundi au jeudi de 8h 30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ; le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ; le samedi de 9 heures à 12 heures.**

Outre le dossier consultable dans le lieu d'enquête, des informations relatives à l'enquête et le dossier d'enquête publique sont mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest à l'adresse suivante : <https://www.seineouest.fr/vos-services/urbanisme/plans-locaux-durbanisme-plu> ainsi que sur le site suivant : <http://modification-n2-plu-vanves.enquetepublique.net>. Un accès gratuit au dossier est également garanti dans le lieu d'enquête via un poste informatique.

De plus, outre les registres papier mis à disposition dans le lieu d'enquête, le public pourra communiquer ses observations sur un registre électronique accessible à l'adresse suivante : <http://modification-n2-plu-vanves.enquetepublique.net>, qui sera ouvert du 21 septembre 2020 à 8h30 au 15 octobre 2020 à 17h30. Il pourra également, pendant la durée de l'enquête publique, adresser ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : [modification-n2-plu-vanves@enquetepublique.net](mailto:modification-n2-plu-vanves@enquetepublique.net) ou par voie postale à l'attention du Commissaire enquêteur, avec la mention « Enquête publique - Modification n°2 du PLU de Vanves - Ne pas ouvrir » à l'adresse suivante : Mairie de Vanves, 23 rue Mary Besseyre, CS 40001, 92172 VANVES CEDEX. Les observations et propositions écrites reçues par voie postale ou lors des permanences du commissaire enquêteur seront consultables sur le registre électronique et au siège de l'enquête. Les observations et propositions formulées par courriels seront consultables sur le registre électronique.

Dans le cadre de la présente enquête publique, les observations et propositions déposées sur le registre papier ou électronique ou transmises par voie postale ou par courriel feront l'objet d'un traitement par l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest en vue de leur analyse.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, **sur rendez-vous**, pour recevoir ses observations écrites ou orales, **au centre administratif de la commune de Vanves, 33, rue Antoine Fratacci, à Vanves**, aux jours et heures indiqués ci-après :

- **Mardi 22 septembre de 13h30 à 16h30**
- **Jeudi 1<sup>er</sup> octobre de 9h30 à 12h30**
- **Samedi 10 octobre de 9h00 à 12h00**
- **Jeudi 15 octobre de 14h00 à 17h30**

Des mesures sanitaires seront prises pour assurer la réception du public (mise à disposition de gel hydro-alcoolique, de gants et de masques).

De plus, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales lors de rendez-vous téléphoniques, aux jours et heures indiqués ci-après :

- **Jeudi 24 septembre de 17h00 à 20h00**
- **Mardi 29 septembre de 17h00 à 20h00**
- **Mardi 6 octobre de 17h00 à 20h00**
- **Lundi 12 octobre de 17h00 à 20h00**

**Les rendez-vous pour les permanences au centre administratif ou pour les échanges téléphoniques sont à réserver, dans les créneaux indiqués ci-dessus, sur le site dédié à l'enquête publique à l'adresse : <http://modification-n2-plu-vanves.enquetepublique.net> ou par téléphone au 01 83 62 45 74 (joignable dès l'affichage du présent avis, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h).**

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions motivées dans le délai de trente jours à compter la date de clôture de l'enquête publique. Dès sa réception par l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la direction de l'urbanisme de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest située 2 rue de Paris à Meudon et sur le site internet de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest à l'adresse suivante : [www.seineouest.fr](http://www.seineouest.fr). Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également tenue à la disposition du public en Préfecture des Hauts-de-Seine et en Mairie de Vanves pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Après examen au cas par cas, la Mission régionale d'autorité environnementale a décidé de dispenser de la réalisation d'une évaluation environnementale la procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vanves. Cet avis est consultable sur le site de la Mission régionale d'autorité environnementale : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/ile-de-france-r20.html>, rubriques « examen au cas par cas et autres décisions ». Il est également joint au dossier d'enquête publique. Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont comprises dans le dossier d'enquête publique (note de présentation) consultable au lieu d'enquête désigné, aux jours et horaires indiqués précédemment.

Le conseil de Territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est l'autorité compétente pour prendre, après l'enquête publique, la décision d'approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vanves. La personne responsable du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vanves est Monsieur le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Des informations relatives à la présente enquête publique peuvent être demandées, par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Président, Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, 9 route de Vaugirard, CS 90008, 92197 Meudon Cedex. Ces informations peuvent aussi être demandées à Mme Karine TURRO, directrice de l'urbanisme de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, par téléphone au 01 46 29 55 00 ou par courriel à l'adresse : [gpsd.dadd@seineouest.fr](mailto:gpsd.dadd@seineouest.fr).